



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 1922

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de la baisse de rémunération des livrets réglementés en 1995. En effet, l'abaissement à 3,5 % du taux de rémunération du livret A a conduit à une décollecte annuelle de 74,9 milliards de francs. Or, sur la même période, le livret B, fiscalisé, a connu un flux positif de l'ordre de 46 milliards de francs. Il souhaiterait, en conséquence, connaître le montant moyen déposé par livret ainsi que par décile le montant moyen de retrait effectué en 1996. Il souhaiterait, en outre, savoir si une analyse a été faite de cette situation, portant notamment sur les retraits effectués sur les livrets A, dont le niveau moyen annuel est inférieur à 30 000 francs.

Texte de la réponse

Dans la mesure où l'historique des opérations réalisées sur les livrets A n'est pas conservé, il n'est pas possible de ventiler de manière précise la décollecte enregistrée en 1996 en fonction des montants figurant sur les livrets. Les éléments suivants peuvent toutefois être apportés : le nombre total de livrets est d'environ 46 millions, l'encours moyen par livret s'élevant approximativement à 15 000 francs ; les livrets dont le solde est inférieur à 10 000 francs représentent un peu plus de 70 % du nombre total de livrets et environ 6 % des encours ; les livrets dont le solde est supérieur à 90 000 francs représentent environ 6 % du nombre de livrets et 45 % des encours ; la Caisse des dépôts et consignations a procédé à une enquête déclarative par sondage sur les livrets « actifs », c'est-à-dire sur lesquels au minimum deux opérations ont été enregistrées lors de la période étudiée ou qui présentent un encours de plus de 5 000 francs. Le montant moyen des dépôts ou retraits (hors capitalisation des intérêts) effectués entre le 1er octobre 1995 et le 31 mars 1996 par tranche d'encours détenu ressort aux valeurs suivantes. (Voir tableau dans JO correspondant). Ces chiffres sont issus d'une enquête déclarative et doivent par conséquent être appréciés avec prudence, ce d'autant qu'ils ne concernent que les livrets « actifs », aucune analyse n'ayant été menée sur l'ensemble des livrets.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1922

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 1997, page 2511

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 849